

Plan cadastral du projet

Echelle - 1:5000

NOUVEAU PERIMETRE AVEC LEQUEL DOIT ETRE RENDU COMPATIBLE LE PLU
Classement en N des terrains concernés par le périmètre (au lieu des actuels classements Na et A) et mise en place d'une prescription réglementaire graphique se superposant à ces zonages autorisant les activités de carrière au titre de l'ancien article R.123-11.c applicable au PLU de Bully



 Périmètre de demande d'autorisation de renouvellement/extension



Carrières du Bassin Rhônalpin

Lieux-dits "Lamure" et "Clavellières" - Commune de BULLY (42)

DOCUMENT 19-150 / 7
Sources : BD Ortho - cadastre.gouv - CBR - MICA Environnement

0 100 200 m

